

N° 1963 des revendications

Enquête concernant la terre Niotaee portant le N° 1963 des revendications.

Ces jourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teiipotea, majeur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Niotaee appartient au N° Teuipai Toakimi „ qui en a la possession effective depuis longtemps „

2° Vaicima, majeur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Le Secrétaire

N° 1800

N° 1964 des revendications

Enquête concernant la terre Panavie portant le N° 1964 des revendications.

Ces jourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teiipotea, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Panavie appartient au N° Teuipai Toakimi „ qui en a la possession effective depuis longtemps „

2° Vaicima, majeur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Le Secrétaire

N° 1801

N° 1965 des revendications

Enquête concernant la terre Tatabo portant le N° 1965 des revendications.

Ces jourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teiipotea, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Tatabo appartient au N° Teuipai Toakimi „ qui en a la possession effective depuis longtemps „

2° Vaicima, majeur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Le Secrétaire



1802

N° 1966 des revendications

Enquête concernant la terre Tuava portant le N° 1966 des revendications.

Ces jours'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teiipositea, majeur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Tuava appartient au N° Teiiehegan qui la tient de son père Hemetetai décidé en laissant un autre héritier le N° Huiputona qui ont fait un partage .."

2° Taicina, majeur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Tes membres de la Commission.

[Signatures]

1803

N° 1967 des revendications

Enquête concernant la terre Hanarumi portant le N° 1967 des revendications.

Ces jours'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teiipositea, majeur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Hanarumi appartient au N° Cauajahiani qui en a la possession effective depuis longtemps .."

2° Taicina, majeur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Tes membres de la Commission.

[Signatures]

1804

N° 1968 des revendications

Enquête concernant la terre Toea portant le N° 1968 des revendications.

Ces jours'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teiipositea, majeur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Toea appartient au N° Teiiegan qui la tient du N° Puatetua décidé sans autres héritiers .."

2° Taicina, majeur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Tes membres de la Commission.

[Signatures]

N° 1969 des revendications

Enquête concernant la terre Vaipuna portant
le n° 1969 des revendications.

Le jourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont
comparu :

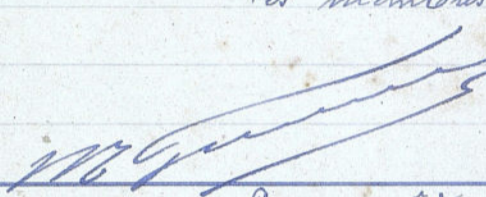
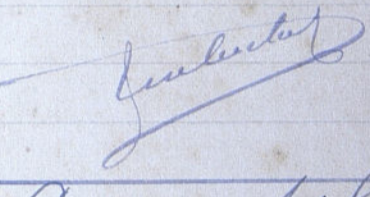
1° Teiipoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui,
après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Vaipuna appartient au N° Vaiepan qui la
tient du N° Puatitua décidé sans autres héritiers... »

2° Taicina, majeur, cultivateur à Hanapape qui,
après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
clouée et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

 J. G. P. P. P. 

N° 1806

N° 1970 des revendications

Enquête concernant la terre Paepaeoikhaa
portant le n° 1970 des revendications.

Le jourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq
ont comparu :

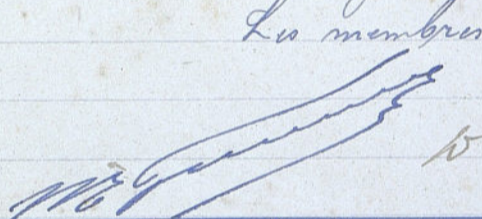
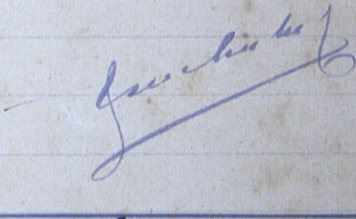
1° Teiipoitea, majeur, cultivateur à Hanapape
qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Paepaeoikhaa appartient au N° Vaiepan
qui la tient du N° Puatitua décidé sans autres héritiers... »

2° Taicina, majeur, cultivateur à Hanapape qui,
après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
clouée et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

 J. G. P. P. P. 

N° 1807

N° 1971 des revendications

Enquête concernant la terre Hanapano
portant le n° 1971 des revendications.

Le jourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont
comparu :

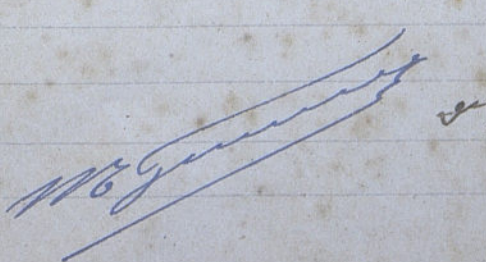
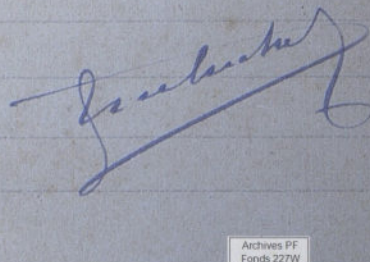
1° Teiipoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui,
après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Hanapano appartient au N° Vaiepan qui
en a la possession affective depuis longtemps... »

2° Taicina, majeur, cultivateur à Hanapape qui,
après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
clouée et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

 J. G. P. P. P. 



1858

n° 1972 des revendications.

Enquête concernant la terre Aikue

portant le n° 1972 des revendications.

Le jour du lundi vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont

comparu :

1° Teipotea, majeur, cultivateur à Hamapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Aikue appartient au N° Tareyan qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Tairima, majeur, cultivateur à Hamapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Tes membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*



Ile Hiva-Oa.

Circonscription d'Atuona.



1809

n° 1976 des revendications

Enquête concernant la terre Tamataama portant le n° 1976 des revendications.

Ces jours'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majuro, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tamataama appartient au n° Tefita qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majuro, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signature] *[Signature]*

1810

n° 1977 des revendications

Enquête concernant la terre Vaiopaemana portant le n° 1977 des revendications.

Ces jours'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majuro, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Vaiopaemana appartient au n° Mateutu Michel qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majuro, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]*

1811

n° 1978 des revendications

Enquête concernant la terre Poiheuu portant le n° 1978 des revendications.

Ces jours'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majuro, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Poiheuu appartient à la n° Tahiaeani qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majuro, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]*



N° 1979 des revendications.

Enquête concernant la terre Papa portant le N° 1979 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux, mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Papa appartient au N° Tohuta qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N° 1813

N° 1980 des revendications.

Enquête concernant la terre Faekapua portant le N° 1980 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux, mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Faekapua appartient au N° Tohuta qui la tient de son père Hiko décédé en laissant sept autres de la N° Mam, Aka, Matai, Teateani, Hio, Mauataai et Kohua qui ont fait un partage entre eux »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N° 1814

N° 1981 des revendications.

Enquête concernant la terre Viina portant le N° 1981 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux, mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Viina appartient au N° Gaetapu André qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]



1815

n° 1982 des revendications.

Enquête concernant la terre Hopofai portant le n° 1982 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majur, cultivateur à Atuano qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Hopofai appartient au N° Ipoi qui la tient de son père Huiaro décidé en laissant un autre héritier le N° Tunaani qui ont fait un partage entre eux. »

2° Kaipatito, majur, cultivateur à Atuana qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signatures]

n° 1816

n° 1993 des revendications

Enquête concernant la terre Eouaie portant le n° 1993 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majur, cultivateur à Atuana qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Eouaie appartient au N° Tunaani qui la tient de son père Huiaro décidé en laissant un autre héritier le N° Ipoi qui ont fait un partage. »

2° Kaipatito, majur, cultivateur à Atuana qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signatures]

n° 1817

n° 1984 des revendications.

Enquête concernant la terre Tuamea portant le n° 1984 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majur, cultivateur à Atuana qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tuamea appartient à le N° Tanutete qui la tient de sa mère Tahape décidé en laissant six autres héritiers le N° Ceapuamapu, Heiani, Paau, Papua, Mohonui, Hamoi qui ont fait un partage. »

2° Kaipatito, majur, cultivateur à Atuana qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signatures]

N° 1985 des revendications.

Enquête concernant la terre Tuhoei portant le N° 1985 des revendications.

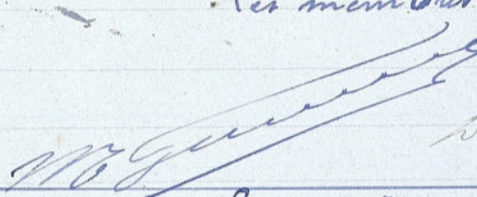
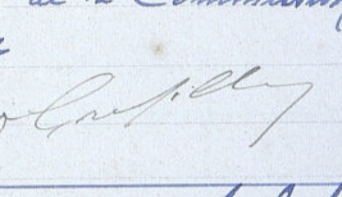

Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, major, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :
" La terre Tuhoei appartient à la N° Canutete qui la tient de sa mère Cahape décédée en laissant six autres héritiers les N° Crapuasomapu, Heiani, Tana, Papua, Mohonu, Hamsei qui ont fait un partage."

2° Kaipatito, major, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

N° 1819

N° 1986 des revendications

Enquête concernant la terre Taenuitahi portant le N° 1986 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

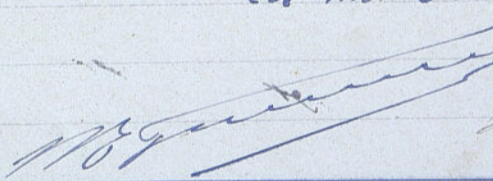
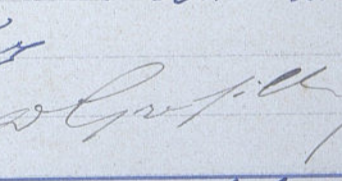
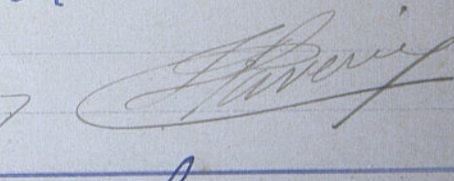
1° Peterard, major, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Taenuitahi appartient au N° Matepo qui en a la possession effective depuis longtemps."

2° Kaipatito, major, cultivateur à Atuona qui après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 1820

N° 1987 des revendications.

Enquête concernant la terre Tuhipagai portant le N° 1987 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

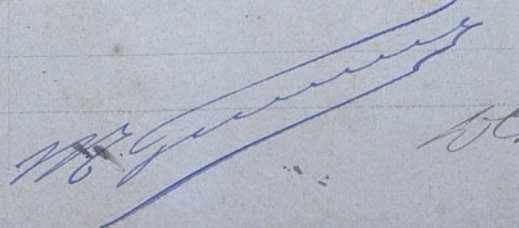
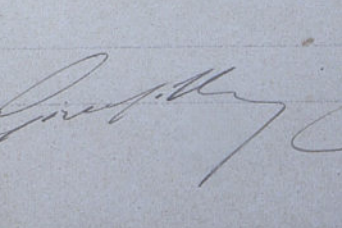
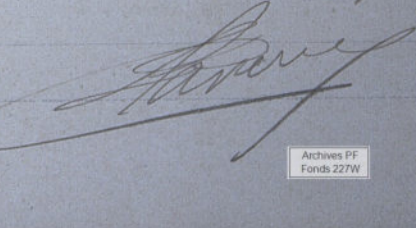
1° Peterard, major, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Tuhipagai appartient au N° Matepo qui en a la possession effective depuis longtemps."

2° Kaipatito, major, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

N° 1988 des revendications.

Enquête concernant la terre Fatutue

portant le N° 1988 des revendications.

Ces jours'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Fatutue appartient au N° Tukoi, qui la tient de sa mère adoptive Upu décidé en laissant un héritier le N° Kaburemi, qui ici présente renonce à ses droits... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 Goussier  Perrier

N° 1822

N° 1989 des revendications.

Enquête concernant la terre Poiokahumano

portant le N° 1989 des revendications.

Ces jours'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

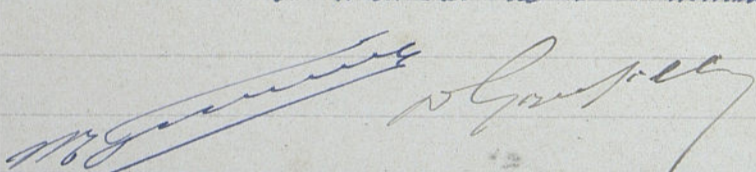
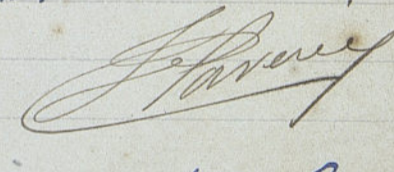
1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Poiokahumano appartient à la N° Teupoopuke qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 Goussier  Perrier

N° 1823

N° 1990 des revendications

Enquête concernant la terre Anaho portant le N° 1990 des revendications.

Ces jours'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

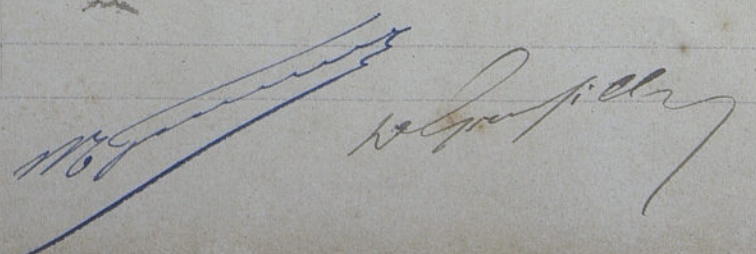
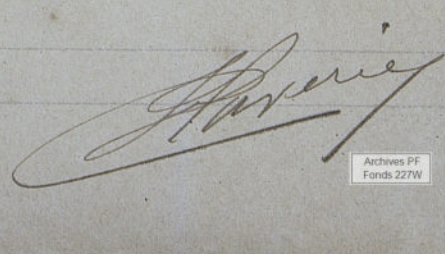
1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Anaho appartient à la N° Teupoopuke qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 Goussier  Perrier



N° 1991 des revendications.

Enquête concernant la terre Tuahakioe portant le N° 1991 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, major, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :
" La terre Tuahakioe appartient au N° Huri Enoka qui la tient de son père Gustavii Seiedi en laissant deux autres héritiers les N° Koromai et Nioepau qui ont fait un partage."

2° Kaipatito, major, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.
Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.
Les membres de la commission

[Signatures]

N° 1825

N° 1992 des revendications.

Enquête concernant la terre Diomahi portant le N° 1992 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, major, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :
" La terre Diomahi appartient au N° Huri Enoka qui en a la possession effective depuis longtemps."

2° Kaipatito, major, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.
Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.
Les membres de la Commission

[Signatures]

N° 1826

N° 1993 des revendications

Enquête concernant la terre Vijiho portant le N° 1993 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, major, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :
" La terre Vijiho appartient au N° Huri Enoka qui en a la possession effective depuis longtemps."

2° Kaipatito, major, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.
Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.
Les membres de la Commission

[Signatures]



1827

N° 1994 des revendications.

Enquête concernant la terre Tuaeani portant le N° 1994 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tuaeani appartient à la Née Hakaitini Namata qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

1828

N° 1995 des revendications.

Enquête concernant les terres Taiako, Hakaimake et Guanui Coake portant le N° 1995 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« Les terres ci-dessus désignées appartiennent à la Née Hakaitini Namata qui les tient de sa mère Mahustua décedée en laissant un autre héritier le N° Touageau qui ont fait un partage... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

1829

N° 1996 des revendications.

Enquête concernant la terre Mutoka portant le N° 1996 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Mutoka appartient au N° Vitua Etienne qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majeur, à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

+ cultivateur

[Signature]

[Signatures]

n° 1997 des revendications.

Enquête concernant la terre Inopii portant le n° 1997 des revendications.

Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Inopii appartient au N° Vitua Etienne qui en a la possession effective depuis longtemps .."

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

n° 1831

n° 1998 des revendications

Enquête concernant la terre ~~Kaiakheke~~ portant le n° 1998 des revendications.

Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Moegai appartient au N° Kaiakheke qui en a la possession effective depuis longtemps .."

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signatures]

+ Moegai

Approuvé sur mot raje nul

[Signature]

n° 1832

n° 1999 des revendications

Enquête concernant la terre Huifenua portant le n° 1999 des revendications.

Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Huifenua appartient au N° Kaiakheke qui en a la possession effective depuis longtemps .."

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]



1833

N° 2000 des revendications

Enquête concernant la terre Cipoti portant le N° 2000 des revendications.

Ces jours'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Cipoti appartient à la N° Cahiatohuani Victoire qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

1834

N° 2007 des revendications

Enquête concernant la terre Pohutu portant le N° 2007 des revendications.

Ces jours'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Pohutu appartient au N° Mapuna qui la tient de son père Faupatii décidé en laissant un autre héritier le N° Putaapan qui ont fait un partage. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signatures]

1835

N° 2008 des revendications

Enquête concernant la terre Teuameiotu portant le N° 2008 des revendications.

Ces jours'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Teuameiotu appartient au N° Mapuna qui la tient de son père Faupatii décidé en laissant un autre héritier le N° Putaapan qui ont fait un partage. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signatures]

N° 2009 des revendications

Enquête concernant la terre Punafaa

portant le N° 2009 des revendications.

Ces jours lui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Punafaa appartient à la N° Cauahaa-moepe qui la tient de son père Jutui décédé en laissant un autre héritier le N° Cauahaapuani qui ont fait un partage ..”

2° Kaipatilo, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N° 1837

N° 2010 des revendications

Enquête concernant la terre Tapuzii

portant le N° 2010 des revendications.

Ces jours lui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Tapuzii appartient à la N° Hinatau-ami qui en a la possession effective depuis longtemps.

2° Kaipatilo, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N° 1838

N° 2016 des revendications

Enquête concernant la terre Papuahoto

portant le N° 2016 des revendications.

Ces jours lui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Papuahoto appartient à la N° Teipo Marie qui en a la possession effective depuis longtemps ..”

2° Kaipatilo, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]



1839

N° 2017 des revendications.

Enquête concernant la terre Taetia - Tuki-tukihai portant le N° 2017 des revendications. Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Taetia - Tuki-tukihai appartient au N° Teikhitopetu Albert qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

1840

N° 2018 des revendications

Enquête concernant la terre Tahitias - Teijiohohé portant le N° 2018 des revendications. Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tahitias - Teijiohohé appartient au N° Teikhitopetu Albert qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

1841

N° 2027 des revendications.

Enquête concernant la terre Haumanu portant le N° 2027 des revendications. Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Haumanu appartient au N° ~~Emore Hapuhia~~ N° Keopau Benjamin qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Approuvé quatre mots, roya mls.

[Signature]

[Signatures]



1842

N° 2031 des revendications.

+ sous la galle Hamapetes

[Handwritten signature]

Enquête concernant Un grand terrain situé portant le N° 2031 des revendications.

Ces jours lui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre (Un grand terrain) appartient au N° Joane Kekela qui en a la possession effective depuis longtemps. „

2° Kaipatilo, majur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Handwritten signatures]

N° 1843

N° 2033 des revendications.

Enquête concernant la terre Tegahane portant le N° 2033 des revendications.

Ces jours lui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Tegahane appartient à la N° Ceipo Maria qui la tient de sa mère Caftini décédée en laissant quatre autres héritiers les N°s Tioka, Teotiataha, Tahupu et Teitaiipi qui ont fait un partage. „

2° Kaipatilo, majur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Handwritten signatures]

N° 1844

N° 2034 des revendications

Enquête concernant la terre Onaonifa portant le N° 2034 des revendications.

Ces jours lui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Onaonifa appartient au N° Rigi Kaleba qui en a la possession effective depuis longtemps. „

2° Kaipatilo, majur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Handwritten signatures]



1845

N° 2035 des revendications.

Enquête concernant la terre Motutautou portant le n° 2035 des revendications. Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Motutautou appartient au N° Kiji Kaliba qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]*

N° 1846

N° 2036 des revendications.

Enquête concernant la terre Coahue portant le n° 2036 des revendications. Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Coahue appartient à la N° Tairaa qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]*

N° 1847

N° 2037 des revendications.

Enquête concernant la terre Fautumunui portant le n° 2037 des revendications. Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Fautumunui appartient à la N° Tairaa qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]*

N° 2038 des revendications.

Enquête concernant la terre Haamea portant le N° 2038 des revendications.

Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Petraré, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :
" La terre Haamea appartient au N° Tioha
" Cimothé qui en a la possession effective depuis longtemps
2° Kaipatito, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique
Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.
Les membres de la Commission.

[Signatures]

N° 1849

N° 2040 des revendications.

Enquête concernant la terre Fautumunui portant le N° 2040 des revendications.

Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Petraré, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :
" La terre Fautumunui appartient aux Mommis
" Thérèse, Mahimari, Germaine, Maria, Euahéana
" Flajien, Françoise Titisio, Marie Anais Mauahumu
" qui n'ont pas fait de partage."
2° Kaipatito, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.
Les membres de la Commission.

[Signatures]

N° 1850

N° 2041 des revendications.

Enquête concernant la terre Hotupumotu portant le N° 2041 des revendications.

Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Petraré, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :
" La terre Hotupumotu appartient aux Mommis
" Thérèse, Mahimari, Germaine, Maria, Euahéana Flajien, Françoise
" Titisio, Marie Anais Mauahumu qui n'ont pas fait de partage."
2° Kaipatito, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.
Les membres de la Commission.

[Signatures]



1851

N° 2042 des revendications.

Enquête concernant la terre Naonifa portant le N° 2042 des revendications.

Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Naonifa appartient au N° Thaise, Mahia-mai, Germaine, Marie, Guahana Flapin, Françoise Citisio et Marie Anais Mavahamu qui n'ont pas fait de partage. »

2° Kaipatito, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique. Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

1852

N° 2046 des revendications.

Enquête concernant la terre Tutupoai portant le N° 2046 des revendications.

Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tutupoai appartient au N° Mihi qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

1853

N° 2047 des revendications.

Enquête concernant la terre Taupinai portant le N° 2047 des revendications.

Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Taupinai appartient au N° Tootufa qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

DOCUMENT D'ARCHIVE
1854

N° 2048 des revendications.

Enquête concernant la terre Atapaepae portant le N° 2048 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, maguer, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Atapaepae appartient au N° Teotufa qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, maguer, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

1855

N° 2049 des revendications

Enquête concernant la terre Anakopea portant le N° 2049 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, maguer, cultivateur à Atuona qui après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Anakopea appartient au N° Teahi Jacob qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, maguer, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signatures]

1856

N° 2051 des revendications

Enquête concernant la terre Teiginui portant le N° 2051 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, maguer, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Teiginui appartient au N° Teahi Jacob qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, maguer, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signatures]



1857

N° 2052 des revendications

Enquête concernant la tene Vaihonu portant le N° 2052 des revendications.

Le jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Pitararo, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Vaihonu appartient au N° Teahi Jacob qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

1858

N° 2053 des revendications.

Enquête concernant la tene Emumui portant le N° 2053 des revendications.

Le jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Pitararo, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Emumui appartient au N° Teahi Jacob qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

1859

N° 2054 des revendications.

Enquête concernant la tene Fanaiooe portant le N° 2054 des revendications.

Le jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Pitararo, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Fanaiooe appartient au N° Teahi Jacob qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]



1860

Enquête, concernant la terre Teigiroa portant le n° 2055 des revendications.

Le jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Petararo, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Teigiroa appartient au M^e Teahi Jacob qui en a la possession effective depuis longtemps. „

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signatures]

1861

Enquête, concernant la terre Teatupa portant le n° 2056 des revendications.

Le jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Petararo, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Teatupa appartient au M^e Teahi Jacob qui en a la possession effective depuis longtemps. „

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signatures]

1862

Enquête, concernant les terres Tukupuku, Faetia et Tohepa portant le n° 2057 des revendications.

Le jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Petararo, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ Ces terres Tukupuku, Faetia et Tohepa appartiennent au M^e Vohuaora qui les tiennent de sa sœur Maheata décédée sans autres héritiers. „

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signatures]



1863

N° 2058 des revendications.

Enquête concernant la terre Amunui portant le N° 2058 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Amunui appartient au N° Tuhuaa qui la tient de sa sœur Maheata décédée sans héritiers. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

+ autres

N° 4

N° 1864

N° 2059 des revendications.

Enquête concernant la terre Vairaoa portant le N° 2059 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Vairaoa appartient au N° Tuhuaa qui la tient de sa sœur Maheata décédée sans héritiers. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

+ autres

N° 4

N° 1865

N° 2060 des revendications.

Enquête concernant la terre Utuaa portant le N° 2060 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Utuaa appartient au N° Tuhuaa qui la tient de sa sœur Maheata décédée sans héritiers. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

+ autres

N° 4



1866

N° 2061 des revendications

Enquête concernant la terre Teapaogao, Faututai portant le N° 2061 des revendications.

Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Teapaogao, Faututai appartient au N° Vohuava qui la tient de sa sœur Maheata décedée sans autres héritiers... »

2° Kaipatito, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N° 1867

N° 2062 des revendications.

Enquête concernant la terre Faeva portant le N° 2062 des revendications.

Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Faeva appartient au N° Vohuava qui la tient de sa sœur Maheata décedée sans héritiers... »

2° Kaipatito, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N° 1868

N° 2063 des revendications.

Enquête concernant la terre Meaenetae, Fauhaka portant le N° 2063 des revendications.

Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Meaenetae, Fauhaka appartient au N° Vohuava qui la tient de sa sœur Maheata décedée sans héritiers... »

2° Kaipatito, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]



1869

N° 2065 des revendications.

Enquête concernant la terre Tuahai portant le N° 2065 des revendications. Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :
" La terre Tuahai appartient au N° Tahitecapu dit Anioha qui en a la possession effective depuis longtemps."
2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.
Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.
Les membres de la Commission.

[Signatures]

N° 1870

N° 2066 des revendications.

Enquête concernant la terre Pataka portant le N° 2066 des revendications. Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :
" La terre Pataka appartient au N° Moui qui la tient de sa mère Kautia décidé en laissant une autre héritière la N° Putui qui ont fait un partage."
2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.
Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.
Les membres de la Commission.

[Signatures]

N° 1871

N° 2068 des revendications.

Enquête concernant la terre Vaiooka portant le N° 2068 des revendications. Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :
" La terre Vaiooka appartient à la N° Toko Tara qui en a la possession effective depuis longtemps."
2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.
Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.
Les membres de la Commission.

[Signatures]



1872

n° 2069 des revendications

Enquête concernant la terre HikoKua portant le n° 2069 des revendications.

Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teturaro, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre HikoKua appartient à la M^{re} Toho Tara qui en a la possession effective depuis longtemps... „

2° Kaipatito, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

1873

n° 2070 des revendications

Enquête concernant la terre Whirou portant le n° 2070 des revendications.

Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teturaro, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Whirou appartient à la M^{re} Toho Tara qui en a la possession effective depuis longtemps... „

2° Kaipatito, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

1874

n° 2071 des revendications

Enquête concernant la terre Mauai portant le n° 2071 des revendications.

Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teturaro, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Mauai appartient au M^{re} Maiki David qui en a la possession effective depuis longtemps... „

2° Kaipatito, mayor, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]



1875

N° 2072 des revendications.

Enquête concernant la terre Stopua portant le N° 2072 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

"La terre Stopua appartient à la N° Esheua qui la tient de son père Kaku décidé en laissant deux autres héritiers les N° Pukua et Kaminui qui ont fait un partage."

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

1876

N° 2073 des revendications.

Enquête concernant la terre Huei portant le N° 2073 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

"La terre Huei appartient au N° Moui Isaac qui en a la possession effective depuis longtemps."

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

1877

N° 2074 des revendications.

Enquête concernant la terre Tchapuamau portant le N° 2074 des revendications.

Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

"La terre Tchapuamau appartient au N° Moui Isaac qui en a la possession effective depuis longtemps."

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

n° 2075 des revendications

Enquête concernant la terre Nanasa portant le n° 2075 des revendications.

Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Nanasa appartient au n° Moui Isaac qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

n° 1879

n° 2076 des revendications

Enquête concernant la terre Moutea portant le n° 2076 des revendications.

Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Moutea appartient au n° Moui Isaac qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

n° 1880

n° 2077 des revendications

Enquête concernant la terre Cekeke portant le n° 2077 des revendications.

Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Cekeke appartient au n° Moui Isaac qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]



1881

N° 2078 des revendications.

Enquête concernant la terre Fitiinui portant le N° 2078 des revendications. Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :
" La terre Fitiinui appartient au N° Moui Isaac qui en a la possession effective depuis longtemps."
2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.
Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mais et au que dessus.
Les membres de la Commission.

[Signatures]

N° 1882

N° 2084 des revendications.

Enquête concernant la terre Tahioho portant le N° 2084 des revendications. Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :
" La terre Tahioho appartient à la N° Eiaahu Mahua qui en a la possession effective depuis longtemps. Le N° Mautetu n'a pu produire de témoins pour prouver sa possession effective."
2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.
Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mais et au que dessus.
Les membres de la Commission.

[Signatures]

N° 1883

N° 2085 des revendications.

Enquête concernant la terre Teupeka, Paepaepa, Toitopa, Putio portant le N° 2085 des revendications. Ce jourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :
" La terre ci-dessus désignée appartient à la N° Toho Tara qui en a la possession effective depuis longtemps."
La N° Paee n'a pu produire de témoins pour prouver sa possession effective.
2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.
Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mais et au que dessus.
Les membres de la Commission.

[Signatures]



1884

Enquête concernant la terre Faetua portant le n° 2086 des revendications.

n° 2086 des revendications.

Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Faetua appartient à la M^{lle} Tahiatuaitete qui en la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

1885

n° 2087 des revendications

Enquête concernant la terre Toapoa portant le n° 2087 des revendications.

Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Toapoa appartient à la M^{lle} Teupooouke Karita qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

1886

n° 2088 des revendications

Enquête concernant la terre Cauapepa portant le n° 2088 des revendications.

Aujourd'hui vingt deux mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Cauapepa appartient à la M^{lle} Tapia-yacoko qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]